



Association des Résidents du lac Carillon

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ARC TENUE LE 17 JANVIER 1995
À 19H AU 2420, RUE LEMIEUX, QUÉBEC**

Étaient présents : Pierre Bédard
Denis Blanchette
Jean-Marc Charbonneau
Claire Huot
Serge Lachance
Julie Trépanier

Les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :

1.° MOT DE BIENVENUE

Serge Lachance souhaite la bienvenue aux membres et les informe que Carole Paré sera absente.

2.° LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 17 JANVIER 1995

Un ajout sera apporté au point « autres sujets », soit les dossiers « règlements généraux » et « suivi des cotisations ». L'acceptation de l'ordre du jour est proposée par Jean-Marc Charbonneau et secondée par Denis Blanchette.

3.° LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 25 OCTOBRE 1994

Le compte rendu du 15 octobre a été rectifié et est remis aux membres du c.a. Le compte rendu de la réunion du 25 octobre est approuvé à l'unanimité.

4.° SUIVI DU COMPTE RENDU DU 25 OCTOBRE 1994

A — Lettres d'informations

La lettre d'information aux résidents a été bien reçue; cette lettre a facilité la tâche aux représentants des secteurs qui devaient, entre autres, communiquer avec les résidents pour solliciter leur cotisation.

Copie de la lettre acheminée au maire de St-Ubalde, monsieur Cossette, est remise aux membres du c.a. Serge Lachance informe les membres qu'il a rencontré monsieur Cossette et a abordé divers sujets, tels les sentiers, la piste d'hébertisme, etc. Il s'est de plus assuré que le chemin sera ouvert durant toute la période hivernale et que ceci était considéré comme un droit acquis.

B — Plan d'action — Répartition des tâches

C.H. — Coupe de bois

Certaines vérifications ont été effectuées par Claire Huot auprès du ministère des Ressources naturelles (forêts) afin de savoir quelles sont les limites que les compagnies forestières doivent observer sur les permis de coupe émis par le Ministère eu égard aux terrains des résidants.

Les renseignements ont été pris auprès de monsieur Denis Rioux (875-2711) de la Station forestière de Duchesnay. Il appert que le MRN peut donner un permis à une compagnie forestière pour faire de la coupe de bois jusqu'aux bornes actuelles des terrains des résidants. Toutefois, cette compagnie n'a pas le droit de bucher des arbres sur les terrains des résidants ou même de laisser tomber des arbres sur lesdits terrains.

Dans le cas particulier du Lac Carillon, aucun permis de coupe par bande près des bornes ne sera octroyé. Le prochain permis de coupe sera accordé dans environ 8 ou 10 ans et un autre dans environ 70 ans.

M. Rioux mentionne qu'après le passage d'une telle compagnie forestière, un permis de coupe de bois de chauffage peut être accordé à toute personne qui en fait la demande en autant bien entendu que cette coupe ou que le ramassage du bois laissé sur les lieux se fasse à l'intérieur du même secteur autorisé. Le coût de ce permis est de 26 \$ pour 18 cordes de bois de 16 pouces. Toute personne surprise à ramasser du bois sans permis dans un tel secteur est passible d'une amende. Le MRN n'accepte plus de règlement à l'amiable.

D'autres informations seront prises afin de connaître la durée de ce permis, où peut-on adresser une telle demande, a-t-on le droit de ramasser le bois mort? Il est proposé de publier le contenu de ces informations dans une prochaine édition du journal de l'ARC.

P.B. — Plan de développement

Pierre Bédard a effectué la lecture des documents remis lors de la réunion du 25 octobre. Il s'agit d'un document d'information générale. À la lecture de ce document, il appert que la municipalité de Notre-Dame de Montauban a des normes beaucoup moins sévères que celles de St-Ubalde (fosse septique, etc.). On y note également que certains résidants faisant partie de l'ARC paient en tout ou en partie leurs taxes à la municipalité de Notre-Dame de Montauban. De plus, il y est noté que le lac Carillon est un lac acide.

Quant au déboisement face aux chalets, un schéma de même que certaines informations provenant tant de l'ex-ministère de l'Énergie et des Ressources que de la municipalité sera présenté dans la prochaine édition du journal de l'ARC pour rappeler aux locataires les termes et conditions du bail et les obligations qui s'y rattachent.

– **Sentiers**

- Piste d'hébertisme
- Plage
- Enlèvement des ordures

C.P. Carole Paré étant absente, ces trois (3) dossiers seront abordés lors d'une prochaine rencontre. Toutefois, Serge Lachance a rencontré le contremaître de la municipalité, France Hardy, qui lui a fait part des faits suivants :

Le pont du sentier menant au belvédère a été refait; la municipalité désire y ajouter une table à pique-nique. Tous les sentiers ont été nettoyés. La signalisation sera installée au printemps. Une pancarte sera placée près de la marina pour interdire l'accès aux bateaux à moteur.

De plus, il semble que le ministère des Ressources naturelles a confié à la municipalité les responsabilités et surveillance du camping. Les groupes pourront y accéder moyennant un dépôt.

- Chemin public
- Accès au lac l'hiver — feu

D.B. Denis Blanchette a communiqué avec l'entrepreneur des chemins, Aimé Cauchon, et lui a demandé de ne pas pousser de neige du côté des chalets. Monsieur Cauchon tentera d'accéder à cette demande dans la mesure du possible, soit lorsque ce n'est pas trop glissant.

Pour ce qui est de l'accès au lac l'hiver, il semble que le camion a suffisamment de temps pour aller remplir au lac Blanc.

– **Fapel**

P.B. Pierre Bédard a fait lecture de la documentation qui lui avait été remise; certains membres voient un avantage à demeurer partenaire d'une telle fédération puisque c'est la seule qui regroupe des associations de résidents.

– **Devenir propriétaire**

J.-M.C. Jean-Marc Charbonneau a effectué les démarches requises auprès du ministère des Ressources naturelles afin de connaître les diverses conditions qui permettraient aux résidents d'acquérir les terrains loués par le MRN.

Il est de la volonté du MRN de donner plus de pouvoirs aux régions et de repenser la politique de gestion des terres publiques. Ces informations ont été prises auprès de monsieur Guy Bouchard, responsable de la gestion des terres publiques pour la région de Québec au MRN (secteur terres). Monsieur Bouchard mentionne :

- qu'il est impossible à court terme d'acheter le terrain présentement loué;

- qu'une nouvelle politique de gestion des terres publiques est en préparation actuellement au MRN;
- que par le biais de cette nouvelle politique la vente de terrains intramunicipaux, tels ceux du lac Carillon serait préconisée;
- que, sous toute réserve, un résidant du lac Carillon pourrait avoir la possibilité d'acheter un terrain qu'il loue d'ici 2 ou 3 ans si le projet de politique franchit toutes les étapes.

Ces informations ont été confirmées par le biais d'un article publié dans le journal interne du MRN.

Le c.a. décide, entre autres, d'être très vigilant dans ce dossier. Il n'y a aucun intérêt pour les résidants à n'acquérir que les terrains loués. Il faut aussi voir à ce que les bandes de terrains près du lac, au centre des boucles et en arrières soient protégées.

Sous peu, le c.a. aura intérêt à agir, puisque c'est d'ailleurs un mandat qui lui a été confié lors de l'assemblée générale. Une lettre au nom de l'ARC pourra être adressé au cabinet du ministre, selon l'évolution du dossier, pour s'enquérir de la possibilité de devenir propriétaires de ces terrains et ce, même si le MRN préconise de confier le tout à la municipalité ou à la MRC.

P.B. Pierre Bédard communiquera avec Tony LeSauteur afin de savoir si d'autres associations ont déjà manifesté le désir de se porter acquéreur des terrains sur lesquels les chalets sont construits.

5.° LE JOURNAL DES VILLÉGIATEURS

Serge Lachance s'est informé auprès de Tony Lesauteur afin de savoir s'il serait possible de recevoir directement à la résidence 40 copies du Journal des Villégiateurs et d'en faire la distribution aux résidants. Suite à cette discussion, il a été convenu avec monsieur LeSauteur que 300 copies lui seront adressées. De ces copies, un certain nombre sera acheminé aux résidants par le c.a., d'autres exemplaires seront déposées au IGA, au dépanneur et au camping. Par la même occasion, Tony LeSauteur a acheminé des copies de la première édition du journal de FAPEL et FAPEL-FAUNE « ALERTE » lesquelles sont remises aux membres du c.a.

Monsieur LeSauteur a de plus mentionné qu'il nous faudra être très prudent puisque le gouvernement est à préparer un nouveau programme d'accès aux terres publiques.

6.° DÉTAILS DES DÉPENSES ET APPROBATION

Les sommes suivantes ont été dépensées par Serge Lachance :

30 \$ pour l'enregistrement auprès de l'Inspecteur général des institutions financières;
 20,61 \$ pour l'achat de timbres;
 15,58 \$ pour l'achat d'étiquettes.

Il est proposé par Pierre Bédard d'accepter ces coûts au montant de 66,19 \$.

7.º PROCHAINE RENCONTRE

À moins de développement dans le dossier des terres publiques, la prochaine rencontre est fixée au 28 mars, à 19h00, au 2420, rue Lemieux, Québec.

8.º AUTRES SUJETS

- Règlements généraux

Les règlements généraux seront préparés dès que possible.

- Suivi des cotisations

Certaines difficultés ont été notées lors de l'ouverture du compte à la Caisse populaire de St-Ubalde. S'il devenait impossible de fonctionner avec deux signatures une autre résolution sera préparée ou le compte sera tout simplement fermé.

Une somme de 50 \$ est remise à Denis Blanchette par Jean-Marc Charbonneau.

9.º LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Claire Huot propose la levée de l'assemblée à 21 h 45.

